

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

Affiché le 23/02/2022

**Séance ouverte à 18H30.**

**Présents** : M. ACHARD Patrick, M. ARENA Xavier, M. BOUYGES Philippe, M. BRIEULLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, Mme HAESEVOETS Patricia, M. MALBEC Christian, Mme NOLLET Catherine, Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve et M. VAYSON DE PRADENNE Bruno

**Absents excusés** : /

**Secrétaire de séance** : Mme HAESEVOETS Patricia

**QUESTION N°1 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de solliciter la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dispositif de soutien financier apporté par l'Etat, pour l'opération de réfection de voirie dans le quartier Les Plaines, dont le plan de financement est le suivant :

Nature de l'opération	Montant HT des travaux	Montant subvention DETR 2022 sollicitée		Autres aides publiques sollicitées	Auto-financement (Budget Commune) en € HT
		Participation en %	Participation en €		
Réfection voirie Les Plaines	170.261,61 €	70 %	119.183,13 €	0 €	30%  51.078,48 €

**Décision à l'unanimité** : D'APPROUVER cette demande de subvention.

**QUESTION N°2 : FIXATION DU COUT DES COUPES D'AFFOUAGE**

**Vu** la délibération n°65/2021 en date du 20 décembre 2021 adoptant le plan d'assiette des coupes faites par l'ONF pour l'exercice 2022 ;

**Décision à l'unanimité** : DE FIXER le prix de la coupe pour les affouagistes à 150 € pour un total de 20 coupes environ comprenant entre 15 et 20 stères ;

**QUESTION N°3 : REVISION DES STATUTS DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON**

**Considérant** que l'assemblée délibérante dispose d'un délai de deux mois pour donner son avis sur cette révision des statuts dont les évolutions majeures sont les suivantes :

- Hausse de la représentation de la Région et des Départements au Comité syndical et au Bureau syndical ;
- Renouvellement du Président du Parc après chaque élection régionale et départementale en plus de l'échéance municipale actuellement prévue, et désignation du premier vice-président parmi les conseillers régionaux si le Président ne l'est pas ;
- Possibilité pour chaque délégué de détenir deux pouvoirs au lieu d'un
- Gel de la contribution sanitaire de la Région et des Départements à travers la suppression de l'actualisation automatique annuelle ;
- Création d'un sixième poste de Vice-président ;

**Décision à 9 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** : DE VALIDER le projet de révision des statuts tel que présenté

**QUESTION N°4 : REVISION BAIL A LA SOCIETE DE CHASSE LA PROTECTRICE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le bail consenti avec la société de chasse « La protectrice », en date du 05/02/2019, précise en son article 16 que le présent bail est consenti moyennant un loyer annuel de 800 €, et que ce montant sera révisé tous les trois ans.

**Décision à l'unanimité** : DE MAINTENIR le tarif du loyer annuel de 800 € jusqu'au terme du bail ;

**QUESTION N°5 : M57 – FONGIBILITE DES CREDITS**

Monsieur le Maire expose que l'instruction budgétaire M57 donne la faculté au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, appelés « fongibilité de crédits », à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance, en lieu et place des décisions modificatives qui permettent les virements de crédits d'un chapitre à l'autre.

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Ces demandes seront centralisées et traitées par la Direction des finances uniquement dans ce contexte d'urgence.

**Décision à l'unanimité** : DE VALIDER le principe de fongibilité de crédits tel que présenté.

**QUESTION N°6 : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DES LOCATIONS DE SALLES**

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que la Commission de sécurité des Etablissements recevant du public (ERP) a préconisé dans ses derniers rapports d'interdire l'usage de feu (bougies, etc.) dans les salles communales louées ou mises à disposition du public afin de prévenir le risque d'incendie.

**Décision à l'unanimité** : DE MODIFIER les règlements intérieurs comme présenté.

**QUESTION N°7 : RECRUTEMENT SAISONNIERS CAMPING**

**Considérant** que pendant la période d'ouverture du camping municipal, il est nécessaire d'ouvrir deux postes de saisonniers comme suit :

Période	Nombre de postes	Grade	Fonctions	Temps de travail hebdomadaire par agent	Rémunération (au prorata des heures effectuées)			
					Echelon	Echelle	IB	IM
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août 2022	2	Adjoint technique territorial	Accueil, information, encaissement, entretien des sanitaires.	35H00	1	C1	367	340

**Décision à l'unanimité** : DE VALIDER la création des postes tel que susvisé si le besoin saisonnier est avéré et si l'ouverture du camping est assurée.

**QUESTION N°8 : RECRUTEMENT SAISONNIERS PISCINE**

**Considérant** que pendant la période d'ouverture de la piscine municipale, il est nécessaire d'ouvrir deux postes de saisonniers comme suit :

Période	Nombre de postes	Grade	Fonctions	Temps de travail hebdomadaire par agent	Rémunération (au prorata des heures effectuées)			
					Echelon	Echelle	IB	IM
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août 2022	2	Adjoint technique territorial	Accueil, information, encaissement, entretien de la piscine et des sanitaires.	35H00	1	C1	367	340

**Décision à l'unanimité** : DE VALIDER la création des postes tel que susvisé si le besoin saisonnier est avéré et si l'ouverture de la piscine est assurée.

Levée de séance à 20h20

Murs, le 23/02/2022

Le Maire de Mure,

M. Xavier ARENA